

Commune d'ESSOUVERT
Procès-Verbal
Réunion du Conseil Municipal en date du 28 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mai à 19 h 30

Le conseil municipal de la Commune d'ESSOUVERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Essouvert sous la présidence de M. Henri AUGER, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 mai 2024

Présents : Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Sylvaine CADORET, Gérard CONNAN, Anne DURIEUX, Pierre GEOFFROY, Jean-Luc LEAUD, Alain MARTINEAUD, Fabienne MENARD, Sylvain SORIGNET, Patrick TANGUY, Christiane VALAYER, Patrick WAREMBOURG

Absents excusés : Dominique BERTIN qui a donné pouvoir à Pierre GEOFFROY, Véronique BLAIN qui a donné pouvoir à Fabienne MENARD, Émilie RACAULT, Luc ZEMMOUCHE

Secrétaire de séance élu : Patrick WAREMBOURG

Nombre de Conseillers en exercice : 17
Nombre de Conseillers présents : 13
Nombre de conseillers votants : 15

Mr le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h30

Intervention de la Société VERSO Energy invitée à présenter un projet agrivoltaïque prévu sur la commune. La Société VERSO Energy repart après sa présentation et la séance du Conseil reprend à 20h25. Le procès-verbal de la séance du 9 avril 2024 est approuvé sans observation à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Mr le maire propose de rajouter 1 délibération à l'ordre du jour : l'approbation des bilans de la SEMIS. Demande accordée.

Délibération sur les zones d'accélération des énergies renouvelables :

Monsieur le Maire, après la consultation du public, présente une liste des zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables :

- toutes les zones urbaines de la commune (La Benâte, Puymoreau, La Fayolle, le bourg de Saint Denis du Pin, le Fief du Pin, Les Beguines, Les Rousseaux, La Jallet, Les Suires, Bourgneuf, Le Pouzat, Puychevrier, Les Fourniers, Rennebourg,...)
- les hangars agricoles (en zone agricole)
- les ombrières (Salle de l'Alliance)
- les projets agrivoltaïques
- le renouvellement du projet éolien de La Benâte

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, définit comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune d'ESSOUVERT les zones proposées et valide la transmission de la cartographie au référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition écologique ainsi qu'à l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune d'ESSOUVERT est membre.

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Modification des statuts du SDEER :

Lors de sa réunion du 8 avril 2024, le comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que les regroupements et établissements des communes membres du SDEER puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de modification des statuts du SDEER, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 8 avril 2024.

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Décision modificative N°1 Budget principal :

Une décision modificative au budget est nécessaire pour les investissements prévus : frais notariés d'achats de terrains et virement au Budget Relax pour dépenses d'investissement.

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Adhésion du syndicat mixte pour le schéma de cohérence territoriale (SCoT) La Rochelle Aunis au Centre de gestion de la fonction Publique Territoriale de Charente-Maritime :

Le Syndicat mixte pour le Scot La Rochelle Aunis a sollicité son affiliation volontaire au CDG 17.

Conformément au Code général de la Fonction Publique et au décret N°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des Collectivités et Etablissements Publics affiliés au CDG17 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1^{er} janvier 2025.

Sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable.

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Installation de stores sur le toit de la pergola du RELAX

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'installer des stores sur le toit de la pergola du RELAX afin de procurer plus d'ombre et donc permettre l'installation de plus de tables à l'extérieur l'été pour la clientèle lors des fortes chaleurs.

Après étude de plusieurs devis, la commission propose celui de la Société Alain Déco Réno d'Asnières-la-Giraud pour un montant de 12 484,37€ TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte avec 13 voix pour et 2 abstentions :

Ont voté pour : 13	Abstention : 2	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Décision modificative N°1 Budget Bar Restaurant Le Relax :

Une décision modificative au budget Relax est nécessaire pour l'achat des stores.

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Clôture côté Est du lotissement Fief du Pin

Ayant été convenu à la création du lotissement Fief du Pin, que la commune prendrait à sa charge l'installation d'une clôture uniforme au fond des parcelles situées côté Est le long du chemin rural, Mr le Maire propose de clôturer les parcelles restantes. Après étude de plusieurs devis, Mr le Maire propose celui de la SARL PEREZ MACONNERIE de Taugon pour un montant de 6 148,80€ TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré l'accepte à l'unanimité.

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Délégation de signature au maire pour une ligne de trésorerie

Les dispositions du code général des collectivités territoriales ont permis au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences lors de son élection en 2020. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier également à Monsieur le Maire la délégation complémentaire de demander et signer à tout organisme financeur, une ligne de trésorerie.

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Approbation du choix des artisans pour la rénovation de la maison de La Fayolle

La réhabilitation de la maison de La Fayolle a fait l'objet d'un appel d'offre par diffusion sur « Marchés Sécurisés ». Le cabinet d'architecture MG+ GACEL en charge du suivi de cet appel d'offre vient de porter à la connaissance de la mairie la liste des entreprises retenues :

Lots	Entreprises	Marchés retenus HT
Lot 1 – VRD	BOURREAU	23 252,39 €
Lot 2 – Gros-œuvre et démolition	GREZIL	47 851,68 €
Lot 3 – Menuiserie Bois et Alu	ESPRIT BOIS	30 000,00 €
Lot 4 – Plâtrerie et isolation	DAVID BERTHOUT	17 900,01 €
Lot 5 – Sols et faïences	RENOU GUIMARD	9 816,73 €
Lot 6 - Peinture	FORTIER	8 024,19 €
Lot 7 – Plomberie et CVC	CASAMIA	28 474,23 €
Lot 8 - Electricité	AC2EI	12 902,82 €

Ont voté pour : 15 Abstention : 0 Ont voté contre : 0

Avis sur les bilans 2022 des opérations réalisées sur la commune par la SEMIS :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la SEMIS 17116 Saintes, a adressé à la commune les bilans 2022 des opérations réalisées sur la commune d'Essouvert, ainsi que le rapport général du commissaire aux comptes. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur l'exercice écoulé et donne quitus au mandataire pour cette période.

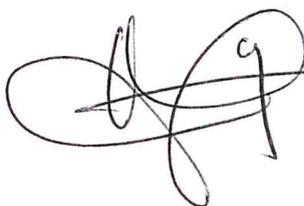
Ont voté pour : 15 Abstention : 0 Ont voté contre : 0

Questions diverses :

- Mr le Maire fait part de la fin de l'exploitation d'une parcelle communale suite au départ à la retraite de l'agriculteur
- Point sur les différentes commissions :
 - Le bardage de la Salle Alliance se termine
 - Les prochaines réunions des commissions Animation et Bâtiment sont fixées
 - Une réunion est fixée avec Soluris pour la gestion de la reprise des concessions au cimetière de Saint Denis du Pin
 - Les travaux de la cité Fief Saint Noré avancent bien, la campagne de point à temps automatique devrait rapidement commencer
 - Il est constaté une recrudescence des dépôts sauvages sur notre commune
 - Les nouveaux rideaux de scène de la Salle Alliance sont arrivés.
 - La commission sécurité est passée à la salle pour la prolongation de son exploitation ERP
- La supérette API remercie la commune pour son implication dans son développement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le Maire
Henri AUGER



Le secrétaire de séance
Patrick Warembourg

